

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0035869 *143284*

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *5480*

Société :

*RAM*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *AMMAR ABDELKADER*

Date de naissance : *16/03/65*

Adresse : *Mediapolis*

Tél. : *0661103059*

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : *21/11/2022*

Nom et prénom du malade : *AMMAR. Soudaouss* ..... Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : *Dermatose*

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)
- Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)
- Adhésion et changement de statut : [adhension@mupras.com](mailto:adhension@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/22	CS		300.- Dhs.	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p><b>PHARMACIE ACH-CHARAF</b> Dr. Bouchra TAOUDI 20/11/88 Coopérative Ach-Charaf, N° DMZ Hay Inara, Haddaouia CASA Tel.: 05 22 21 01 09</p>		863.20

## ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	23/11/2011	M. 22.617.80	1070,20

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	H G B	Coefficient des travaux
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

Docteur Abdelilah ABBOUR

Spécialiste

Dermatologie - Vénérologie

Chirurgie Dermatologique

Traitements au Laser

الدكتور عبد الله عبور

أخصائي

أمراض الجلد والشعر

والأمراض التناسلية

جراحة الجلد

العلاج بالليزر

Casablanca le : 21/11/2022

Soundouss Amnare

216.00

75

① Dercos shampoing antipelliculaire

84,21 1 appx 2/ semaine pendant 3 mois

② Ketoderm sachet 1 appx 2/ semaine

laver 15min puis essuyer pendant 4 semaines

→ Niphon masque pour cheveux secs

1 appx 2/ semaine pendant 3 mois

④ Phyto serum pour cheveux secs

1 app/j



247,00

5

Minoxidil

7.

21.

LOT : 0039 / EXP : AVR 2025  
PPV : 247,00 DH

216,00

6

Preparation

7.

PHARMACIE ACH-CHARAF  
Dr. Bouchra TAOUIDI  
Coopérative Ac-charaf, N° DM2  
Hay Khara, Haddaouia - CASA  
Tel : 05 22 21 64 09

12 pell/j. pdt

3 mois

LOT : 0040 / EXP : JUN 2025  
PPV : 247,00 DH

{ Skinsalic lotion (1fl.)  
Mycoster spray (1fl.)  
Retinal DS (1fl.)

app/j pdt 1 mois puis 1/j/2

pdft 1 mois puis 2x/semaine

663,20

pdft 1 mois

PHARMACIE ACH-CHARAF  
Dr. Bouchra TAOUIDI  
Coopérative Ac-charaf, N° DM2  
Hay Khara, Haddaouia - CASA  
Tel : 05 22 21 64 09

Dr. Abdellah ABBOUR  
Dermatologue  
Rés. El Majid Imm. F. 1000  
Tel : 05 22 506 868 - Fax : 05 22 505 007

LOT : 0042 / EXP : AUT 2025  
PPV : 247,00 DH

LOT : 0042 / EXP : AUT 2025  
PPV : 247,00 DH

Docteur Abdelilah ABBOUR

Spécialiste

Dermatologie - Vénérologie

Chirurgie Dermatologique

Traitements au Laser

الدكتور عبد الله عبور

أخصائي

أمراض الجلد والشعر

والأمراض التناسلية

جراحة الجلد

العلاج بالليزر

Casablanca le : 21/11/2022

Scoudouss Ammar

1) NFS+pgt

2) Ferophilie

3) Vit D

Abdelilah ABBOUR  
Spécialiste  
Dermatologie - Vénérologie  
Rés. EL MAJD Imm. F Bd. El Qods  
679, Bd El Qods 20460 Casablanca  
Tél.: 05 22 52 83 88  
Fax: 05 22 21 92 41

LABORATOIRE ANALYSES  
MÉDICALES MANDARONA  
679, Bd El Qods 20460 Casablanca  
Tél.: 05 22 50 50 07 - 05 22 50 68 68 - 05 22 50 50 07 - 05 22 50 50 07  
Résidence EL Majd, Imm. F 2ème Etage Bd. El Qods - INARA I - Aïn Chock - Casablanca - Tél.: 05 22 50 68 68 - Fax: 05 22 50 50 07



مختبر منظرونا للتحليلات الطبية  
LABORATOIRE MANDARONA  
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de  
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de  
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le 23 novembre 2022

Mademoiselle AMMAR SOUNDOUSS

FACTURE N°	175974
------------	--------

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Vitamine D -----	B	450	
Ferritine -----	B	250	Total : B 780

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5	

TOTAL DOSSIER	1 070,20 DH
---------------	-------------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Soixante Dix Dirhams et Vingt Centimes

LABORATOIRE ANALYSES  
MEDICALES MANDARONA  
679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca  
Tél. : 05 22 52 83 88  
Fax : 05 22 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo\_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de  
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de  
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 23/11/22

Prélèvement effectué à 09:50

Edition du : 23/11/22

**Mademoiselle AMMAR SOUNDOUSS**

**Docteur ABDELILAH ABOUR**

Réf. : 22K1309

Compte Rendu d'Analyses

## HEMATOLOGIE

### NUMERATION FORMULE SANGUINE

(SYSMEX XS-1000i)

Normales  
(Femme Adulte)

18/02/22

#### GLOBULES ROUGES

Hématies -----:	4,16	*	M/mm <sup>3</sup>	4,2 - 5,2	3,99
Hémoglobine -----:	13,1		g/100 ml	12 - 16	12,2
Hématocrite -----:	39		%	35 - 45	37
- V.G.M. -----:	93		μ <sup>3</sup>	85 - 95	93
- T.C.M.H. -----:	32		pg	28 - 32	31
- C.C.M.H. -----:	34		g/100 ml	30 - 35	33

#### GLOBULES BLANCS

Numération des leucocytes -----:	3 570	*	/mm <sup>3</sup>	4000 - 10000	4540
<u>Formule leucocytaire</u>					
Polynucléaires Neutrophiles -----:	39,8	*	%	50 - 70	45,1
Soit :	1 421		/mm <sup>3</sup>	2000 - 7500	2048
Polynucléaires Eosinophiles -----:	3,1	*	%	1 - 3	1,8
Soit :	111		/mm <sup>3</sup>	40 - 300	82
Polynucléaires Basophiles -----:	0,6		%	< 1	0,7
Soit :	21		/mm <sup>3</sup>	< 100	32
Lymphocytes -----:	48,7	*	%	20 - 40	43,6
Soit :	1 739		/mm <sup>3</sup>	1500 - 4000	1979
Monocytes -----:	7,8		%	1 - 14	8,8
Soit :	278		/mm <sup>3</sup>	40 - 1000	400

#### PLAQUETTES

Résultat -----:	227 000		/mm <sup>3</sup>	150000 - 400000	228000
-----------------	---------	--	------------------	-----------------	--------



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de  
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de  
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 23/11/22

Prélèvement effectué à 09:50

Edition du : 23/11/22

Mademoiselle AMMAR SOUNDOUSS

Docteur ABDELILAH ABOUR

Réf. : 22K1309

Compte Rendu d'Analyses

## VITAMINES

Vitamine D2/D3 (25 - Hydroxy) ----- : 36 microg/l  
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

Normales

Antériorités

28

Interprétation :

Valeurs souhaitables : > 30 µg/l

Insuffisance : 10 à 30 µg/l

Carence : < 10 µg/l

Toxicité : > 100 µg/l

## MARQUEURS

Normales

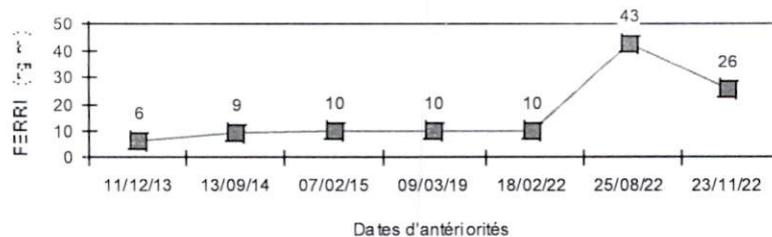
Antériorités

25/08/22

Ferritine ----- : 26 ng/ml  
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

Valeurs usuelles en ng/ml

Enfants : A la naissance : 150 à 450 ng/ml  
2 à 3 mois : 80 à 500 ng/ml  
4 mois à 16 ans : 20 à 200 ng/ml  
Femmes cycliques : 13 à 150 ng/ml  
Femmes ménopausées : 30 à 400 ng/ml  
Hommes : 30 à 400 ng/ml



*LABORATOIRE ANALYSES  
MÉDICALES MANDARONA  
679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca  
Tél. : 05 22 52 83 88  
Fax : 05 22 21 92 41*

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo\_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347